

224C0633  
FR0013204070-FS0314

6 mai 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**GROUPE PAROT**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2024, la société NDK<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2024, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société GROUPE PAROT, et détenir 4 984 426 actions GROUPE PAROT représentant autant de droits de vote, soit 77,67% du capital et 77,64% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition par NDK auprès du groupe familial Parot d'un bloc majoritaire d'actions GROUPE PAROT<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée holding de tête du groupe Tressol Chabrier.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 6 417 379 actions représentant 6 420 130 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqués diffusés par la société GROUPE PAROT les 22 décembre 2023 et 30 avril 2024.